

**Conseil de sécurité**

Cinquante-sixième année

*Provisoire***4440^e** séanceMercredi 19 décembre 2001, à 18 h 20
New York

<i>Président :</i>	M. Ouane	(Mali)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Amin
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Ocaziones
	États-Unis d'Amérique	Mme Connelly
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	Mme D'Achon
	Irlande	M. Corr
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Maurice	M. Gokool
	Norvège	M. Strømme
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	Mme Mackenzie
	Singapour	Mme Foo
	Tunisie	Mme Achouri
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

Lettre datée du 30 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2001/434)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 18 h 15

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 30 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2001/434)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a examiné, lors de ses débats publics du 14 mai et du 18 décembre 2001, le rapport de la Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest (S/2001/434).

Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction le rapport de la Mission et souscrit pleinement aux initiatives prises en vue de l'application de ses recommandations. Il salue en particulier la création du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, chargé, entre autres, d'assurer le renforcement de l'harmonisation et de la coordination de l'action du système des Nations Unies dans une perspective régionale intégrée ainsi que de développer un partenariat fructueux avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les autres organisations sous-régionales et les acteurs internationaux et nationaux, y compris la société civile.

Le Conseil de sécurité souligne qu'une plus grande intégration sous-régionale doit demeurer un objectif clef pour le système des Nations Unies dans la recherche de solutions durables aux conflits en Afrique de l'Ouest et aux souffrances qui en découlent pour les populations. À cet égard, il souligne la nécessité de renforcer davantage les capacités de la CEDEAO dans les domaines qui devraient mieux lui permettre d'agir comme moteur de l'intégration sous-régionale et

d'une coopération accrue avec le système des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité souligne qu'il importe de prendre des mesures pour développer la coopération et la coordination entre les organes intergouvernementaux et entités du système des Nations Unies capables d'influer sur la situation en Afrique de l'Ouest, et se dit prêt à envisager des dispositions en vue de coordonner son action avec lesdits organes et entités.

Le Conseil de sécurité souligne la nécessité de maintenir la paix et la stabilité régionales et se félicite, à cet égard, des progrès réalisés dans la région de l'Union du fleuve Mano. Il souligne également qu'il importe de veiller à l'application effective des mesures de confiance et de coopération arrêtées par la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, et encourage fortement ces trois pays à tout mettre en oeuvre pour la tenue et le succès du Sommet de leurs chefs d'État. Il se félicite du rôle joué par la société civile, et particulièrement de l'action menée par le Réseau des femmes de l'Union du fleuve Mano pour la paix en vue de faciliter le dialogue entre les dirigeants de la région.

Le Conseil de sécurité souligne également la nécessité de renforcer la capacité de la CEDEAO à surveiller et à mettre fin aux flux illicites d'armes légères et à la constitution de milices. À cet égard, il salue la prorogation pour trois ans, à compter du 5 juillet 2001, du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest. Il lance un appel à la communauté internationale en vue de fournir une assistance financière appropriée au Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) et aux mécanismes nationaux impliqués dans la lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest.

Le Conseil souligne aussi l'urgence d'apporter une solution au problème des réfugiés et personnes déplacées dans la sous-région, en permettant, dès que possible et dans les conditions de sécurité acceptables, des retours volontaires.

Le Conseil réitère sa condamnation de l'utilisation par les acteurs étatiques et non étatiques des enfants comme combattants en violation des instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'enfant et de la Déclaration et du Plan d'action d'Accra sur les enfants touchés par les conflits en Afrique de l'Ouest. Il demande instamment la démobilisation immédiate de tous les enfants soldats.

Le Conseil de sécurité salue la tenue à New York, le 16 novembre 2001, de la cinquième réunion du mécanisme de coordination ONU-CEDEAO-Gouvernement de Sierra Leone, et se félicite des progrès réalisés dans le processus de paix en Sierra Leone. Il lance un appel pressant à la communauté internationale en vue d'une assistance financière conséquente au Programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des

ex-combattants et d'autres activités de consolidation de la paix en Sierra Leone.

Le Conseil salue la tenue de la XXVe Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO. Il rend hommage à cette organisation pour sa contribution majeure au rétablissement de la paix, de la stabilité, de la démocratie et du développement en Afrique de l'Ouest.

Le Conseil demeurera activement saisi de la question. »

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2001/38.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 25.